RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DU RNCREQ

1. Référence : HQD-1, document 2, page 8

Préambule :

Le Distributeur a au contraire choisi d'étendre le projet à tous les postes pour lesquels il existe un potentiel intéressant et où le coût d'implantation du système est avantageux par rapport aux économies générées. Bien qu'il existe un potentiel résiduel que le Distributeur pourrait choisir d'exploiter à plus long terme, celui-ci est moins important (soit de 10 à 15 % du potentiel total, selon ses estimations) que ce que laisse croire l'exercice d'estimation du RNCREQ.

Demandes :

1.1 Veuillez présenter le détail de votre estimation du potentiel résiduel. Veuillez notamment indiquer vos hypothèses concernant les économies d'énergies et le coût d'implantation du système.

Réponse :

La méthodologie employée pour le calcul du potentiel résiduel est la même que pour le potentiel retenu. Des études de simulation du réseau ont permis d'évaluer la marge de tension disponible pour chacun des postes. Le coût d'implantation a également été estimé pour chacun d'entre eux.

À la section 3 de la pièce HQD-1, document 2, le Distributeur expliquait que l'analyse faite par le RNCREQ portant sur les postes non retenus est faite sur des bases erronées et n'est pas valable. Par les questions de sa demande de renseignements n° 2, le RNCREQ semble maintenant souhaiter approfondir le sujet des postes non retenus. Or, le projet CATVAR, dont le Distributeur demande l'autorisation auprès de la Régie, ne fait état d'aucun coût concernant les postes non retenus. Dans l'hypothèse où le RNCREQ souhaitait tenter de démontrer que d'autres postes auraient dû, selon lui, être inclus dans le projet, le Distributeur soumet respectueusement qu'une telle approche ne serait pas utile à l'étude du dossier par la Régie.

À cet effet, dans sa décision D-2009-150, en réponse à certains commentaires du RNCREQ, la Régie soulignait que son rôle est de « *s'assurer que les projets qui lui sont soumis pour approbation rencontrent des objectifs d'intérêt public et que les coûts du projet sont raisonnables* » et qu'elle « *n'est pas là pour approuver les plans et devis du Transporteur ni pour faire le design du réseau de transport à sa place* » (paragraphes [42] et [43]). Le Distributeur juge ces remarques tout à fait pertinentes dans le cadre de l'intervention du

RNCREQ au présent dossier. Il est reconnu que l'étude que doit faire la Régie en vertu de l'article 73 de la LRÉ est basée sur le projet tel que présenté, et non tel qu'un intervenant voudrait qu'il soit. Or, le Distributeur a déposé toute l'information pertinente à l'examen du dossier par la Régie.

1.2 Veuillez déposer la liste des postes concernés.

Réponse :

Voir la réponse à la question 1.1.

1.3 Veuillez justifier que ces postes ne soient pas inclus dans le projet actuel.

Réponse :

Tel que précisé au préambule, « *[l]e Distributeur a […] choisi d'étendre le projet à tous les postes <u>pour lesquels il existe un potentiel intéressant</u> et où <u>le coût d'implantation du système est avantageux</u> par rapport aux économies générées*. »

1.4 Veuillez indiquer les raisons qui amènerait le Distributeur à *choisir d'exploiter à plus long terme* ce potentiel.

Réponse :

Pour les premières années d'implantation du système, le Distributeur a choisi de concentrer ses efforts sur les postes présentant le potentiel le plus intéressant à un coût raisonnable, ce qui permet d'exploiter une part très importante du potentiel total. Une fois le système implanté dans ces postes, le Distributeur réévaluera le potentiel des postes non exploités. Comme le Distributeur l'a souligné à la section 3.3.2 de la pièce HQD-1, document 1, le plan de déploiement proposé l'assure qu'il sera en mesure de réaliser le projet avec ses ressources actuelles.

2. Références : HQD-1, document 2, page 8

Préambule :

Pour beaucoup d'autres postes, des contraintes techniques rendent l'implantation du système beaucoup trop coûteuse, par exemple l'absence de mécanisme de régulation ou de télémétrie dans le poste (généralement dans le cas des plus petits postes). Dans certains cas, il faudrait procéder à une reconstruction du poste, ce qui ne permettrait évidemment pas une implantation économique du système CATVAR.

Demandes :

2.1 Parmi les 119 postes non retenus, veuillez identifier ceux où *des contraintes techniques rendent l'implantation du système trop coûteuse* et préciser la contrainte technique en cause. Veuillez indiquer la date de mise en service de chacun de ces postes.

Réponse :

Voir la réponse à la question 1.1.

2.2 Veuillez identifier les postes où il y a une *absence de mécanisme de régulation ou de télémétrie* et préciser la date de mise en service de chacun de ces postes.

Réponse :

Voir la réponse à la question 1.1.

2.3 Veuillez identifier les cas où *il faudrait procéder à une reconstruction du poste* et préciser la date de mise en service de ces postes.

Réponse :

Voir la réponse à la question 1.1.

3. Référence : HQD-1, document 2, page 9

Préambule :

D'ailleurs, plusieurs postes ont été exclus du projet justement parce que leur marge de tension disponible trop faible rendait moins intéressante l'implantation du système.

Demandes :

3.1 Veuillez identifier les postes qui ont été exclus *parce que leur marge de tension disponible trop faible rendait moins intéressante l'implantation du système.*

Réponse :

Voir la réponse à la question 1.1.

3.2 Pour chacun des postes identifiés à la demande précédente, veuillez préciser l'expression *moins intéressante.* Veuillez préciser notamment si le TCTR est positif.

Réponse :

L'expression *moins intéressante* signifie que le potentiel d'économies d'énergie est relativement faible en comparaison des investissements requis.

Voir également la réponse à la question 1.4.

4. Référence : HQD-1, document 2, page 9

Préambule :

De plus, le RNCREQ a utilisé le même coût unitaire par poste, soit 1,30 M$, et ce, pour des postes dont la taille varie du simple à l'octuple. Or, la taille d'un poste a une grande influence sur le coût d'implantation du système, ce dont le RNCREQ n'a pas tenu compte.

Demandes :

4.1 Parmi les postes retenus pour le projet CARVAR, veuillez identifier le poste où le coût d'implantation prévu est le plus élevé et préciser ce coût d'implantation.

Réponse :

Les coûts d'implantation oscillent entre 250 k$ à 2 M$. Les coûts varient en fonction du nombre de TTT installés et des travaux requis dans le poste.

4.2 Parmi les postes retenus pour le projet CARVAR, veuillez identifier le poste où le coût d'implantation prévu est le moins élevé et préciser ce coût d'implantation.

Réponse :

Voir la réponse à la question 4.1.